

Réponse de foodwatch à Monoprix du 09/06/2020 après un échange téléphonique le vendredi 5 Juin

Bonjour Monsieur Dorioz,

Pour faire suite à nos échanges, les produits de marque de fournisseur ne sont pas spécifiques à Monoprix et nous n'en maîtrisons pas la recette et la composition. Nous avons une offre très large de plus de 10 000 références et nous n'avons pas les moyens d'interroger chaque jour les fabricants pour qu'ils nous informent de l'actualisation de leurs informations produits.

Néanmoins, il est de leur devoir de mettre à jour la fiche de leurs produits afin que nous recevions les données actualisées pour une mise à jour sur notre site monoprix.fr.

Comme discuté ensemble, nous allons donc identifier les produits de marque de fournisseur figurant le vendredi 5 juin dans la liste des dérogations publiées, afin de relever les fournisseurs concernés ainsi que et les produits commercialisés. S'agissant de LESIEUR, ces derniers indiquent un changement d'origine appliqué jusqu'au 30/04/2020. Cependant, nous allons les interroger pour mettre à jour les données de leur produits modifiés, si elles sont toujours d'actualité.

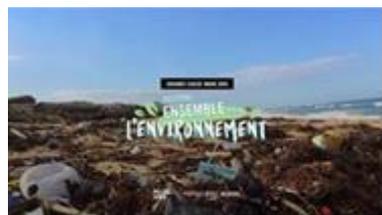
Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancée de ces différentes actions. Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Yvan CHAMIELEC
Directeur Qualité
Direction Alimentaire et Beauté

MONOPRIX

14-16 rue Marc Bloch
92116 CLICHY Cedex
Tél. : 01 78 99 80 25
Mobile : 06 74 90 96 08

www.monoprix.fr



Si vous prenez connaissance de ce message lors de vos périodes de repos ou pendant vos congés, vous n'avez pas à y répondre immédiatement.

Réponse de foodwatch à Monoprix du 05/06/2020

Bonjour Monsieur Chamielec,

Merci de votre réponse. Je tiens tout d'abords en propos liminaire à vous confirmer que nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de la mesure prise pendant la crise et des dérogations accordées par les autorités.

Vis-à-vis de votre réponse, j'aurais besoin d'une précision si vous me le permettez. Lorsque vous dites ne pas être concerné par des dérogations, parlez-vous uniquement de vos produits de marque MDD ou de l'intégralité des produits vendus par les magasins Monoprix ?

Des produits de grandes marques ont obtenu des dérogations comme Lesieur sur l'origine de ses huiles – des référence qui ils me semblent sont présents dans vos magasins. Il nous semble important que l'information soit disponible pour les consommateurs dans vos magasins et sur votre site de vente en ligne.

C'est pourquoi je réitère notre demande d'engagement.

foodwatch demande donc à Monoprix de de toute urgence de rendre accessibles au plus grand nombre toutes les informations en temps réel concernant ces dérogations, à la fois dans les rayons des magasins, sur vos produits et sur les sites de vente en ligne : modifications détaillées des recettes, durée et justifications de ces modifications en lien avec la crise.

Merci d'avance pour votre réponse rapide,

Bien cordialement,

M. Camille DORIOZ

Responsable de campagnes
campaigns manager

foodwatch France
53 rue Meslay 75003 Paris
tél. +33(0) 1 42 77 64 27

foodwatch 

foodwatch alimente le débat.

Suivez-nous sur :

> [Notre site web](#)

> [Facebook](#)

> [Twitter](#)

Réponse de Monoprix à foodwatch Le 05/06/2020

Monsieur,
Veuillez trouver ci-joint notre courrier de réponse à votre demande d'information.
Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Yvan CHAMIELEC
Directeur Qualité
Direction Alimentaire et Beauté

MONOPRIX
14-16 rue Marc Bloch
92116 CLICHY Cedex
Tél. : 01 78 99 80 25
Mobile : 06 74 90 96 08

DIRECTION QUALITE
14-16 Rue Marc Bloch
92116 CLICHY
FOODWATCH

A l'attention de M. Camille DORIOZ
Responsable de campagnes
53 Rue Meslay
75003 PARIS

OBJET : Réponse au courrier en date du 13 mai 2020.

Clichy, le 3 Juin 2020

Monsieur,

Vous nous avez interrogés le 27 Mai par mail au sujet d'une information concernant les dérogations sur des changements de recettes sans changement d'étiquette dans le cadre de la crise du Covid-19. La crise que nous vivons présente un caractère exceptionnel. L'enjeu pour les acteurs de la chaîne alimentaire, dont les commerçants que nous sommes, a été de continuer à alimenter les Français et de limiter autant que possible les ruptures de produits. En effet, comme cela a pu être observé dans la plupart des enseignes, la chaîne alimentaire a fait face à des tensions extrêmes durant les semaines de confinement.

Dans ce contexte exceptionnel, l'administration (Direction de la protection des populations) a accepté, sous son contrôle, le principe de dérogations strictement encadrées selon 3 critères précis :

- Les modifications ne doivent en aucun cas induire un risque pour les consommateurs, comme par exemple l'ajout d'un allergène majeur.
- En cas d'impact majeur sur la qualité intrinsèque des produits, le décalage de recette doit être indiqué aux consommateurs.
- Les demandes de dérogations aux DDPP sur les mentions d'étiquetage rendues inexactes du fait de la crise Covid-19 doivent être motivées par les fournisseurs pour permettre aux DDPP d'en juger le bien-fondé.

Nous vous confirmons le respect strict de ces principes, dans le respect des consommateurs, et ne sommes pas concernés par des changements d'ingrédients dont l'origine est mise en avant.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Je vous propose d'ailleurs un échange téléphonique dans les prochains jours afin que nous puissions échanger sur ce sujet.

Veillez recevoir,

Monsieur, nos meilleures salutations.

Yvan CHAMIELEC
Directeur Qualité

Relance de foodwatch à Monoprix le 27/05/2020

Bonjour Mr Mochet;

Je me permets de vous relancer suite à mon mail (ci-dessous et en pièce jointe) du Mercredi 13 Mai.

Nous avons bien remarqué que de nouveaux produits étaient apparus la semaine sur le site de la DGCCR allongeant la liste des dérogations demandées pour des étiquettes ne correspondant pas aux recettes ou à l'origine des produits.

Nous tenions à vous prévenir que [nous avons communiqué hier](#) sur les différentes réponses faites par les distributeurs – seul Picard s'est engagé à informer en total transparence les consommateurs dans les rayons et les drives sur ces modifications.

Nous aimerions savoir si Monoprix est prêt à prendre le même engagement, sur ses produits de marque distributeur comme sur les autres ?

En vous souhaitant une belle journée, je vous rappelle que par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

M. Camille DORIOZ

Responsable de campagnes
campaigns manager

foodwatch France
53 rue Meslay 75003 Paris
tél. +33(0) 1 42 77 64 27



foodwatch alimente le débat.

Suivez-nous sur :

- > [Notre site web](#)
- > [Facebook](#)
- > [Twitter](#)

M. Camille DORIOZ

Responsable de campagnes
campaigns manager

foodwatch France
53 rue Meslay 75003 Paris
tél. +33(0) 1 42 77 64 27



foodwatch alimente le débat.

Suivez-nous sur :

- > [Notre site web](#)
- > [Facebook](#)
- > [Twitter](#)

Message de lancement de campagne du 13/05/2020

Bonjour Mr Mochet,

Pour votre information, nous lançons ce soir une campagne concernant les dérogations sur des changements de recettes sans changement d'étiquettes dans le cadre de la crise du COVID19.

Vous trouverez les détails de cette campagne dans le courrier ci-joint.

Bien à vous,

M. Camille DORIOZ

Responsable de campagnes
campaigns manager

foodwatch France

53 rue Meslay 75003 Paris
tél. +33(0) 1 42 77 64 27



foodwatch alimente le débat.

Suivez-nous sur :

- > [Notre site web](#)
- > [Facebook](#)
- > [Twitter](#)

Monoprix
A l'attention de Jean-Paul Mochet,
Président

Paris, le 13 Mai 2020

Objet : Informations concernant les dérogations sur des changements de recettes sans changement d'étiquettes dans le cadre de la crise de COVID 19.

Monsieur,

Nous vous avons écrit il y a 3 semaines pour vous demander d'agir suite à la publication de notre nouvelle enquête dans le cadre de notre campagne « Arnaque sur l'étiquette ».

Nous attirons aujourd'hui votre attention sur un autre dossier, urgent, sur la question de l'étiquetage des produits alimentaires. Comme vous le savez la Commission européenne a autorisé dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19 des dérogations concernant la réglementation sur l'étiquetage – permettant ainsi des changements de recettes et d'origine de certains ingrédients pour éviter toute rupture d'approvisionnement, sans avoir à modifier les informations sur les étiquettes de ces produits.

Si l'on peut comprendre le besoin d'une certaine flexibilité, le besoin de transparence de la part des distributeurs tels que E. Leclerc n'en est que plus grand vis-à-vis des consommateurs. Or cela n'est pour l'heure absolument pas le cas, ni sur le site des autorités (DGCCRF) avec des informations incomplètes ni sur vos produits, dans les rayons ou sites de vente en ligne de vos enseignes.

C'est pourquoi nous vous informons que nous lançons dès aujourd'hui une pétition ciblant l'ensemble des grands distributeurs en France, dont vous faites partie, avec en copie la DGCCRF, pour exiger une totale transparence.

foodwatch demande donc à Monoprix de de toute urgence de rendre accessibles au plus grand nombre toutes les informations en temps réel concernant ces dérogations, à la fois dans les rayons des magasins, sur vos produits et sur les sites de vente en ligne : modifications détaillées des recettes, durée et justifications de ces modifications en lien avec la crise.

Notez que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, monsieur, nos salutations respectueuses.



Camille DORIOZ
Responsable de campagnes
camille.dorioz@foodwatch.fr
01 42 77 64 27